



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
REGION DE L'OUEST
PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL
SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
WEST REGION
PRESIDENT OF THE REGIONAL COUNCIL
GENERAL SECRETARIATE



DECISION REGIONALE N° 16 /DR/RO/PCR/SG/2023 du 11 AVR 2023

Portant attribution du lot 2 relatif au DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/AONO/RO/PCR/CIPM-BEC/2023 DU 27 FEVRIER 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE TROIS (03) SALLES DE CLASSE AU LYCEE TECHNIQUE DE BAMELO DANS L'ARRONDISSEMENT DE BABADJOU (Lot1), CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'UN ATELIER D'ELECTRICITE AU LYCEE DE BANGANG (Lot 2) DANS LE DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS ET CONSTRUCTION D'UN BLOC ADMINISTRATIF AU LYCEE BILINGUE DE BANWA DANS L'ARRONDISSEMENT DE BANWA (Lot 3) DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM. (EN PROCEDURE D'URGENCE)

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'OUEST

Chevalier de l'Ordre National de la Valeur

- Vu la Constitution ;
 Vu la loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
 Vu l'Arrêté N° 000452/O/MINDEVEL/ du 31 Décembre 2020 constatant l'élection de **FOCKA FOCKA Jules Hilaire** comme Président du Conseil Régional de l'Ouest à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 Décembre 2020 ;
 Vu la Décision Régional N° /DR/RO/PCR/SG les 2021 portantes constatations de la Commission interne de passation des Marchés de la Région de l'Ouest ;
 Vu le rapport d'analyse des offres par la sous-commission du 03 Avril 2023 ;
 Vu le procès-verbal N°030/PV/RO/PCR/CIPM/2023 du 06 Avril 2023 de proposition d'attribution de la Commission interne de passation des Marchés de la Région de l'Ouest ;
 Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

ARTICLE 1ER : L'entreprise ETS MTV - Tél : 675 35 14 97 ; BP 2010 Yaoundé, est attributaire du lot 2 relatif au Dossier d'Appel d'Offres N°05/AONO/RO/PCR/CIPM-BEC/2023 DU 27 FEVRIER 2023 ;

- pour **LA CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'UN ATELIER D'ELECTRICITE AU LYCEE DE BANGANG (Lot 2) DANS LE DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS.**



ARTICLE 2 : Le montant toutes taxes comprises (TTC) est fixé à : 35 000 000 (trente-cinq millions) Francs CFA ;

ARTICLE 3 : Les délais d'exécution des travaux sont de 04 (quatre) mois, soit 120 jours ;

ARTICLE 4 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera en français et anglais.

Bafoussam, le 11 AVR 2023

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

AMPLIATION

- MINMAP/MINDEVEL/MINFI/YDE
- GRO/BFSAM
- DR/MINMAP/OU
- ARMP/OU
- PRESIDENT/CIPM/RO
- CHRONO.



Dr. Jules Hilaire Focka Focka

14 AVR 2023